

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés et transcrits au moyen d'un appareil électronique)

● (11.10 a.m.)

Le MARDI 5 avril 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum, je demande donc au secrétaire de lire au Comité le mandat qui nous a été transmis par la Chambre.

Le SECRÉTAIRE: Le mandat de la Chambre daté du mercredi 30 mars 1966, se lit ainsi:

Que le contenu du rapport sur une Étude des invalidités et problèmes des anciens combattants de Hong-kong de 1964-1965, déposé devant cette Chambre le 11 février 1966, soit renvoyé au Comité permanent des Affaires des anciens combattants.

Attesté.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

Le PRÉSIDENT: Lors de notre séance d'organisation, il a été décidé que je prendrais les mesures nécessaires pour choisir les membres destinés à former le sous-comité du programme et de la procédure. Je veux vous faire savoir que MM. Harley, MacRae, Herridge et Latulippe ont été désignés comme membres de ce sous-comité pour travailler de concert avec le président et je veux vous présenter le premier rapport du sous-comité.

(Voir Procès-Verbaux)

Y a-t-il des questions sur ce rapport? Sinon, peut-on présenter une motion pour son adoption?

M. ÉMARD: Je le propose.

M. MACRAE: J'appuie la proposition.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant d'étudier les principaux points à l'ordre du jour sur le Rapport de Hong-kong, je veux vous lire un télégramme que j'ai reçu ce matin en réponse à une lettre que j'ai écrite à M. Lionel Hurd. Il est adressé ainsi: Gérald Laniel, président, Comité permanent des Affaires des anciens combattants:

Merci de votre lettre du 11 avril. Incapable d'assister à la séance du sous-comité. Mais, association enverra délégués à votre prochaine séance après Pâques. Espère que votre séance soit fructueuse.

C'est signé: Lionel Hurd, président des Anciens combattants de Hong-kong, Section du Québec.